



EDITO

Hôpital Necker, 14 Juin 2016 : le degré zéro du débat démocratique, diabolisation et amalgames.

L'hôpital Necker est devenu malgré lui l'acteur principal de la dernière manifestation du 14 juin contre la loi travail « et tais-toi ». Des centaines de milliers de manifestants, les syndicats, ont été présentés à l'opinion publique comme des « sauvages et des hordes de manifestants violents » (B. Caseneuve), des responsables de dégradations « je demande que soit engagée la responsabilité civile et financière de la CGT » (N. Sarkozy) qui auraient « dévasté » l'hôpital (M. Valls) et se seraient livrés à une « attaque insupportable » (M. Touraine), et tout cela contre l'hôpital pour les enfants malades, dans lequel se trouvait, « l'enfant des policiers [assassinés lundi 13 juin] » (B. Caseneuve).

Or, que s'est-il passé s'est demandé le journal Libération dans un article publié en ligne le 15 juin 2016 ? « des militants radicaux lancent des projectiles en direction des forces de l'ordre qui répliquent à coups de gaz lacrymogènes. L'hôpital Necker n'est clairement pas la cible. »

Quelles conséquences pour l'hôpital ? Le journal nous apprend que les principaux dégâts concernent des bris de vitres, au niveau du rez de chaussée de l'établissement et qu'une quinzaine de parois, coté rue, ont ainsi été fracturées, sans par ailleurs céder, mais que « personne n'est entré dans l'hôpital, il n'y a pas de dégâts à l'intérieur » (Professeur Noël Garabédian).

En définitive donc, nous sommes loin de l'hôpital dévasté décrit par le chef du gouvernement et les hordes de manifestants violents sont en fait un ou deux individus abrutis et pas terminés n'ayant rien à voir avec les manifestants. Mais même si cet acte est particulièrement honteux et inacceptable, il y a surtout autre chose dans cette affaire qui est inacceptable, intolérable et honteux. C'est la tentative de manipulation, de déformation des faits et d'amalgame du gouvernement et de certains membres de l'opinion. Comme l'a écrit le père d'un de ces enfants malades « sauter sur l'occasion pour instrumentaliser la détresse des enfants malades, et de leurs parents pour décrédibiliser un mouvement social, c'est indécent, inacceptable et abjecte ». Et il poursuit, « cette



Sommaire :

- Édito
- Tous dans l'action
- Le repos des généraux
- Fable directrice
- Infos Locales et carrière
- Attention Danger

indécence est d'autant plus choquante lorsque l'on connaît la situation de l'hôpital public aujourd'hui. « Révoltés » du fond du cœur par cinq vitres brisées, le sont-ils autant par les conditions de travail effarantes des personnels hospitaliers ? Lorsqu'un généticien de clinique doit travailler 70h par semaine car la direction de son hôpital n'a pas les moyens d'employer un nouveau docteur ni même une secrétaire, quelles en sont les conséquences sur tous ces gentils petits enfants malades au chevet desquels nos ministres accourent depuis hier ? Quand les aides-soignantes et les infirmières sont épuisées, usées jusqu'à la moelle et rémunérées au minimum, qu'en est-il de la qualité des soins et de l'attention nécessaire à ceux qui passent des mois, voire des années, dans des couloirs d'hôpitaux ? » Et il poursuit en décernant la palme de l'infamie à B. Caseneuve, qui établit un rapport émotionnel, affectif entre la lutte contre la loi travail et la brutalité du meurtre de deux policiers et la situation dramatique de leur petit garçon. Il conclut « plutôt que de courir sur les plateaux télévisés, retirez la loi travail, financez correctement les hôpitaux et épargnez aux enfants et à leurs parents votre ignoble instrumentalisation. Merci à l'avance ».

Pour conclure sur cette question rappelons que dans le cadre du plan de redressement des finances publiques, le gouvernement a demandé aux hôpitaux de réaliser 3 milliards d'euros d'économies en trois ans, de 2015 à 2017. Via la ministre de la Santé, il a même fixé l'objectif de supprimer 10 % des lits en chirurgie et médecine actuellement disponibles, portant donc à près de 16.000 la coupe à effectuer, dont 420 en Franche-Comté. C'est donc à se demander qui casse le plus dans notre république, des vandales en casque de moto ou des vandales en costard cravate ?

TOUS DANS L'ACTION CONTRE LES FERMETURES

De nombreux départements se mobilisent pour combattre les fermetures de sites et défendre nos missions et nos conditions de travail au sein de la DGFIP, Pour n'en citer qu'un, nos collègues des Pyrénées orientales en étaient au 16 juin à leur 6e semaine et à leur 28e jour de blocage. Ce jour-là d'ailleurs, les collègues avaient envisagé de suspendre le blocage, seulement ils ont reçu une lettre de Bruno Parent qui a réussi, (quel talent ce Parent !), à... voyez par vous-même :

Extrait du message de leur section locale (16 juin 2016)

« Les collègues ont vivement réagi à ce qui apparaît clairement comme la continuité du mépris que le DG affiche depuis le début du conflit. Les cadres C ont déclaré avoir plus que l'impression d'être considérés "comme la dernière roue du carrosse", comme des "moins que rien"... Aucune proposition par rapport à la catégorie C dont le département enregistre pourtant un des plus gros volumes de suppression ! Nous avons ensemble décidé de lever le blocage après l'AG de ce

LE REPOS DES GENERAUX

SCOOP : Nous avons découvert, à notre grande surprise l'existence d'un document confidentiel, signé du directeur général, sur les vertus de la sieste. Oui, vous avez bien lu !

Cette note est très instructive car elle semble prôner une inversion de la hiérarchie des normes en matière de bien-être au travail.

Pour cela elle s'appuie sur des études qui mettent en évidence les bienfaits de la sieste. Un long développement consacré aux modalités d'organisation de la sieste y est consacré. On retiendra que le temps de repos standard est de 15 à 20 minutes.

Le plus surprenant dans cette note, ce sont les conclusions portées par le Directeur Général. Car on y découvre en effet qu'il entend instaurer, en dehors de tout dialogue social, les mesures suivantes :

- **Ouverture d'un droit à la sieste pour tous les cadres supérieurs (A++)** en charge de mission de commandement notamment afin qu'ils puissent optimiser leur performance spécialement en matière de pilotage.

Un petit commentaire de notre part sur cette disposition : le DG s'est probablement aperçu que de nombreux cadres de son staff ont une fâcheuse tendance à s'endormir pendant ses propos !

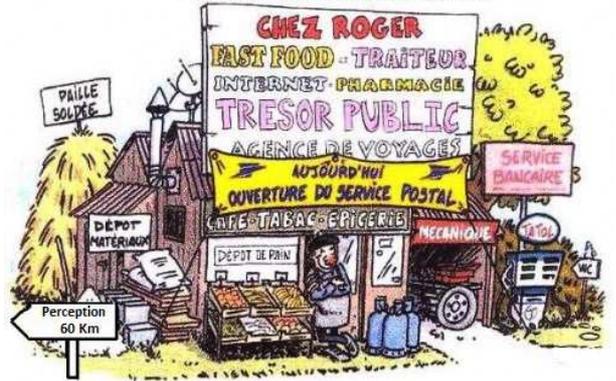


- **Ouverture d'une ligne budgétaire hors DGF** permettant aux DDFiP et DRFiP de créer pour eux-mêmes et pour leurs états majors un espace de repos dédié. On notera avec amusement, la mention en marge de la note, qui autorise à titre exceptionnel l'équipe de commandement de l'école de Noisiel de pouvoir utiliser du 1/05 au 31/09 les pelouses de l'école afin de pouvoir

matin. Mais vu le contenu de ce torchon méprisant, les agents ont voté - en réponse à tant de déconsidération - le maintien du blocage jusqu'à demain pour bien montrer leur colère !

(...) **Tous les personnels engagés depuis le début dans ce conflit de 6 semaines donnent rendez vous à la rentrée à tous nos bureaux nationaux, à tous les départements et bien sur à notre triste DG pour une mobilisation unitaire de grande ampleur à la DGFIP ! »**

LA DGFIP NE FERME PAS
ELLE DELOCALISE !!!



s'y reposer. Toutefois, ils devront être vigilants à ne pas y avoir recours durant les temps de pause des stagiaires afin que ces derniers ne transgressent pas l'interdiction formelle qui leur est faite de s'allonger sur les pelouses.

- **Elaboration d'une charte de la sieste** qui précisera les conditions d'accès à ce droit, les modalités pratiques, les conditions de mises en oeuvre, la nature et la dotation en mobilier des espaces de repos, etc...mais cela, pour les seuls cadres supérieurs A++.

Une fois de plus, notre Directeur Général démontre son désintérêt, voire son mépris envers les agents de terrain et cette disposition nous conforte dans le constat d'une fracture grandissante entre les agents de base et les cadres dirigeants. Mais n'est-ce pas là une première illustration de ses propos dans le cadre de la ligne directrice : « saisir toutes les opportunités qui peuvent exister de déserrer les contraintes qui pèsent sur la gestion des cadres !!! ».

LES LIGNES DIRECTRICES DE BRUNO PARENT OU

LA FABLE DU CORBEAU QUE T'AIES DU BOULOT ET DU RENARD-PAGON PARENT

Le texte intégral de cette propagande du DG est accessible sur le site Ulysse national / la DGFIP / Lignes directrices.

En voici notre déclinaison sous forme de fable :

*Maître Corbeau-que-t'aies-du-boulot sur sa chaise percée,
Tenait en son bec ses missions, mais fort dommage,
Maître Renard-Pagon par les économies alléché,
Lui tint à peu près ce langage :*

*« Hé ! Bonjour Monsieur du Corbeau-que-t'aies-du-boulot,
Que vos tâches sont fondamentales et intéressantes !
Que vous me semblez pro !
Sans mentir, si vos compétences techniques
Se rapportent à votre masse critique
Vous pourrez être le phénix des hot-line que je prévois ».*

*À ces mots le corbeau-que-t'aies-du-boulot ne se sent pas de joie,
Pour montrer qu'il a le sens du service public et oubliant qu'il a encore le choix,
Il ferme son large bec et laisse tomber ses droits !*

Le Renard-Pagon s'en saisit et dit :

« Mon bon Monsieur, apprenez qu'à la direction générale, tout flatteur vit aux dépens du fonctionnaire qui l'écoute,

Cette leçon vaut bien quelques droits et acquis sociaux, l'allongement de l'âge de départ à la retraite, des suppressions de postes, des dégradation de conditions de travail et des suppression de missions, sans doute ».

Le corbeau – que – t'aies – du - boulot devenu téléconseiller à horaires variables, honteux et confus, Jura (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort), mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.



INFOS LOCALES ET CARRIERE

La CAPL pour recours en notation a eu lieu le 27 juin 2016 pour les trois catégories, et celle relative aux mutations locales au 1/09/2016, le 11 juillet 2016 (vous pourrez consulter les résumés de ces CAP dans nos tracts locaux).

Petit rappel : les nouvelles règles de gestion prévues dans le non-accord PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunération) sont plus que d'actualités puisque :

- nouvelles carrières C et B avec effet du 1^{er} janvier 2017 ;
- transfert primes/points pour les B au 1^{er} janvier 2016, pour les C au 1^{er} janvier 2017 et pour les A en 2017 et 2018 ;

- nouvelles grilles indiciaires des agents C et B à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les B et du 1^{er} janvier 2017 pour les C ;
- mesures transitoires pour les classements d'échelon lors des promotions de B en A et C en B d'ici à 2020 ...



Nous vous invitons à consulter le site Solidaires Finances publiques accessible à partir d'Ulysse national/les agents/Organisations syndicales.

Vous y trouverez, notamment dans l'onglet gestion, de nombreuses publications sur le PPCR, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), les nouvelles règles de notation-évaluation (une fois tous les trois ans un tiers des agents sera évalué, parmi eux 25 % pourront bénéficier d'une réduction de 8 mois...), etc...

ATTENTION : DANGER !

Rapport « Laurent » sur le temps de travail des fonctionnaires :

Dans son rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique (consultable en ligne sur le site de la fonction-publique.gouv.fr), Philippe LAURENT, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, déclare :

« Cette réflexion (sur le temps de travail dans la Fonction Publique) apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ du travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère. »

Ce rapport qui a été rendu de manière simultanée aux Lignes directrices énonce 34 recommandations, dont voici un extrait :

- Distinguer les jours de congés des jours de RTT en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent,
- Laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaines et ne bénéficiant pas de jours de RTT, (*adieu nos deux jours supplémentaires*)
- Développer l'annualisation du temps de travail dans les services de l'Etat, (*suppression de jours de congés les années où il y aura trop de jours fériés*),
- Examiner systématiquement les horaires d'ouverture des services au public au regard des besoins des usagers (*possibilité d'ouvrir le soir ou le samedi lors de la campagne IR par exemple*)
- Mettre fin à la sur-rémunération du travail à temps partiel à 80 ou 90 % (*réduction de salaire*),
- Borner sur une période limitée la consommation des heures supplémentaires effectuées (par exemple le trimestre).

Donc malgré les discours lénifiants de notre direction la philosophie qui régit l'ensemble des évolutions à venir et des réflexions qui sont menées consistent à chercher (et à trouver) les moyens de plier dans tous les sens possibles les règles de gestion de la fonction publique (et donc aussi de la DGFIP) dans l'unique but de faire « baisser les coûts » ou les dépenses publiques et comme cela a été dit à l'assemblée nationale de faire « rendre des emplois » (en langage normal en supprimer) qu'elles qu'en soient les conséquences sur les missions exercées et nos conditions de travail. Le rapport Laurent n'a pas d'autres buts, économies et suppressions de postes.

Cependant, conscients (aussi étrange que cela puisse paraître) que dans la forme actuelle de notre organisation et de nos règles de gestion il va devenir de plus en plus difficile de réduire encore les effectifs, l'objectif est de changer ces règles pour

développer la flexibilité de notre temps de travail et nous transformer en variables d'ajustement de façon à pousser encore plus loin les réductions d'effectifs, selon une méthode déjà éprouvée dans le secteur privé.

La conséquence directe de cette politique sera que des règles qui jusqu'à présent, nous permettaient de concilier notre vie professionnelle et notre vie familiale en maintenant un équilibre entre les contraintes personnelles et professionnelles, vont se transformer en règles qui seront uniquement régies par des contraintes professionnelles. Selon les pics d'activités, les nécessités supposées des services soumis aux restrictions d'effectifs toujours plus graves nous imposeront d'être présent(e)s sur des plages horaires plus que variables.

Dans cette optique, le rapport vise, comme le non-accord PPCR, à aligner les trois versants de la Fonction Publique sur des règles de gestion très similaires faisant fi des spécificités de chaque versant et permettant une mobilité accrue entre Fonctions publiques afin « d'assurer de manière efficace la présence de fonctionnaires là où les usagers en ont le plus besoin » (PPCR). En d'autres termes, plutôt que de recruter il convient de rendre les fonctionnaires interchangeables, multitâches mais compétents et spécialisés bien sûr.

En définitive, ce rapport ressemble étrangement à la Loi El Khomri (extension des forfaits jours, modulation du temps de travail sur 3 ans, fractionnement des heures de repos, etc.) avec le même objectif de dérégulation du temps de travail .

Vous nous direz, peu importe tous ces tripatouillages de nos directeurs, pourvu qu'on ait la paie, car comme chacun sait, « peu importe le vin pourvu qu'on ait l'ivresse », mais là nous vous disons, attention, attention, cuidado, attenzione, achtung, careful (sentimentale), l'abus de mauvais vin (genre gros rouge qui multitâche) peut provoquer ulcères et gueule de bois.

